



Plainte usage de Produit Phytosanitaire

Par Skam

Bonjour,

Je vous dresse le contexte:

Il a 3 ans j'ai travaillé en temps qu'ouvrier agricole saisonnier dans une entreprise de maraichage bio. J'étais jeune et très peu renseigné sur l'usage des produits phytosanitaires? Durant ma saison ma cheffe de culture m'a fait conduire un pulvérisateur autotracté à plateforme pour appliquer des produits phyto sur les cultures. Jusqu'ici tout va bien, sauf qu'on m'a fait utiliser la machine et les produits sans équipement de protection (je les ai demandé au début mais on ne m'en a jamais donné et surtout on ne m'a pas conseillé d'en mettre). J'ai manipulé un fongicide (Prestop), un insecticide (oikos) qui lui est reprotoxique et du cuivre en tee shirt, j'ai mis les mains dedans pensant que ça n'allait pas me faire de mal vu que ce sont des produits utilisables en AgriBio? On m'a également laissé faire les dosages et les préparations (toujours sans epi) tout seul, alors que je n'avais pas de Certiphyto à l'époque ! Les délais de rentrée n'étaient pas respectés non plus, mes collègues allaient et venaient dans la serre. Il n'y avait pas de local prévu pour les PP, ils étaient sur des étagères à la vue de tout le monde?

Je n'ai malheureusement plus le carnet sur lequel je notais les traitements effectués, j'ai peut être des notes sur mon téléphone mentionnant les traitements mais rien de plus.

J'aimerais savoir si il y aurait moyen pour moi de porter plainte contre cette entreprise pour négligence et d'obtenir réparation? Durant la saison j'ai été malade, j'ai eu une pneumopathie qui m'a conduit aux urgences et m'a valu plus de deux semaines d'arrêt de travail, depuis ça j'ai eu trois autres épisodes de problèmes respiratoires, j'ai une santé fragile et une fatigue présente au quotidien alors que je suis hyperactif de base (je m'en sors mais ça me gêne dans mon activité pro).

Je me tourne vers vous pour avoir quelques éléments de réponses. J'ai été dupé par mes responsables et j'aimerais savoir par où je devrais commencer pour obtenir justice.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Plusieurs années après les faits, il sera difficile de prouver une faute de l'employeur.

Ce ne serait pas une plainte mais une saisie des prud'hommes.

Rapprochez vous d'une association ou d'un syndicat ou consultez un avocat avant de vous lancer tout seul.

Par Burs

Bonjour,

pour utiliser des produits phytos il faut impérativement une formation (pour les salariés) et un agrément pour (les patrons) produits sanitaire bio ou pas. Maintenant effectivement, il va falloir le prouver.